

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
MAIRIE DE VEYNES**



**Compte Rendu  
Conseil municipal du 18 décembre 2014**

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 18 décembre 2014 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire donne la parole aux personnes du public qui souhaiteraient s'exprimer.

Face à l'absence d'intervention du public, la parole est donnée à Madame MOURARET qui s'adresse au Maire :

Marie-Christine Mouraret : je vous ai fait parvenir une proposition de motion en début de semaine pour le Conseil Municipal de ce soir et concernant la sortie de la commune du réseau d'éducation prioritaire.

René Moreau : c'est pris en compte et nous en débattons au cours de cette séance.

***DISPOSITIF « PARTICIPATION CITOYENNE » PRÉSENTÉE PAR LA GENDARMERIE***

René Moreau : La gendarmerie propose différents dispositifs de prévention en vue d'enrayer les actes de délinquance, cela découle de la volonté du gouvernement d'assurer la sécurité et la tranquillité des administrés ; toutefois, dans nos territoires, nous n'atteignons pas un niveau d'insécurité semblable à ce que peut vivre la population d'autres territoires plus urbains.

Il existe différents dispositifs, dont "Voisins vigilants" qui ne s'avère pas être un dispositif adapté et ne reposant sur aucune assise institutionnelle. En revanche, le dispositif « participation citoyenne » est plus encadré : convention entre préfecture, gendarmerie et commune ; désignation d'habitants comme des "référénts" ; liaison facilitée entre ce référent et les services des forces de l'ordre. Ce dispositif est plus sérieux et raisonnable que ce que peut proposer "Voisins vigilants".

En parallèle, la municipalité a un projet d'installer un système de vidéoprotection, à certains endroits stratégiques de la ville, dont l'usage s'avère être également très encadré (enregistrement d'images, sauvegardées sur une certaine durée limitée, des personnes seront désignées pour extraire des images et les gendarmes auront accès aux images sur autorisation du Procureur de la République).

En mettant en oeuvre ces différents dispositifs, la commune peut envisager d'obtenir une subvention plus importante pour l'installation d'un système de vidéoprotection.

Ceci pour éviter les actes dont certains de nos concitoyens sont ou ont été victimes, à l'image de

veynois, dont l'habitation a été cambriolée un dimanche, en milieu de journée.

Gendarmerie : le dispositif de participation citoyenne est issu d'un travail conjoint entre la mairie et la gendarmerie pour cibler des secteurs qui pourraient être concernés par la mise en œuvre de ce dispositif et il conviendra de trouver un vivier de personnes susceptibles de surveiller le secteur et de faire remonter des informations, via boîte mail, à la brigade de Veynes. Une chaîne de renseignements et d'informations est créée entre les citoyens et les gendarmes. Cela ne signifie pas du tout un désengagement des collègues de Veynes mais il s'agit d'un complément.

Une convention doit être signée entre la mairie, la préfecture et la gendarmerie, qui donne une assise institutionnelle au dispositif, à la différence de « Voisins vigilants » qui n'est mis en place que par une entreprise privée, sans aucune assise institutionnelle.

René Moreau : suite à des événements au mois de mai, j'ai été contacté par un quartier prêt à s'engager dans ce dispositif : il s'agit du Clôt d'Oriol .

Franck Gatounes : est-il envisagé une formation particulière à destination de ces citoyens référents ?

Gendarmerie : le but n'est pas de remplacer les gendarmes mais de collecter des renseignements, comme vous le faites inconsciemment aujourd'hui. Il s'agit de faire preuve de vigilance et de faire remonter des informations à la brigade, certains de ces renseignements peuvent intéresser les gendarmes. Les référents seront réunis et il leur sera expliqué ce que la gendarmerie attend d'eux.

René Moreau : il y aura un contact entre les référents et la gendarmerie, cette dernière pourra alerter la commune si certains bénévoles référents ne correspondaient pas au « profil » attendu par la gendarmerie.

Franck Gatounes: il ne faudrait pas que ces citoyens investis d'une telle mission aient des attitudes un peu exagérées.

Marie-Christine Mouraret : j'entends beaucoup de choses qui me choquent un peu, on me parle de quartiers à choisir.. sur quels critères ? Ne va-t-on pas stigmatiser des quartiers ? Solidarité de voisinage ? Risque de créer de la suspicion... profil attendu des référents ? Tout ça me gêne et je trouve cela délétère. Moi même, quand je suis absente, des tas de gens sont amenés à venir chez moi, ce que j'autorise et je ne veux pas que ces personnes soient gênées.

Gendarmerie : le dispositif a été installé dans des communes plus calmes qu'ici, juste pour de la prévention, et n'a entraîné aucun problème de ce type.

Marie-Christine Mouraret : il y a d'autres moyens de prévention, ce qui est décrit là relève plus du rôle de la gendarmerie que des citoyens. C'est transférer aux privés des compétences régaliennes de l'Etat.

Gendarmerie: non, c'est donner aux citoyens la possibilité d'être acteurs de leur propre sécurité. Ces renseignements peuvent être fort utiles aux gendarmes et le but est de pouvoir apporter une réponse à des victimes de cambriolages, notamment.

Marie-Christine Mouraret : je crains une dérive de ce dispositif.

René Moreau: Je donne l'exemple du Clôt d'Oriol, qui a subi quelques cambriolages et tentatives de cambriolages : une élue est allée dans ce quartier et avait le même véhicule que celui recherché par les gendarmes ; en revenant à son véhicule, des riverains étaient autour de ce dernier et prêts à endommager le véhicule en question. Les gens se sentent livrés à eux même, malgré le travail de la gendarmerie. Le but de ce dispositif est d'éviter ce genre de situation.

Chaque quartier sera libre de demander la mise en place de ce dispositif.

Frédéric Dumont: à mon avis, ce dispositif doit répondre à 2 enjeux : la protection des libertés publiques et la sécurité des biens

Florence Jandard (public) : ne craignez vous pas des dérives de certains référents ?

Gendarmerie : l'objectif est d'avoir des gens volontaires, on n'attend pas d'intervention de leur part et ce sera dit aux référents. Il n'est pas demandé d'intervenir aux référents, mais simplement de faire preuve de vigilance et de faire remonter des informations pouvant être capitales pour les gendarmes.

Florence Jandard : je trouve que ce dispositif porte un peu atteinte à la liberté des individus, les informations remontent à la gendarmerie et ça me dérange.

Gendamerie : il n'est pas demandé de travail supplémentaire par rapport à ce qui est fait aujourd'hui. Aujourd'hui, des renseignements nous remontent, il s'agit, par ce dispositif, de centraliser ces éléments.

René Moreau: Madame Jandard, nous habitons à proximité et nous avons rencontré cette situation et vous avez fait remonter des informations à la gendarmerie. Il s'agit de faire la même chose et de l'organiser.

Gendarmerie: on développe ce type de procédés car on est face, à ce jour, à une délinquance très mobile. Ce type de dispositif nous aide face à ce type de délinquance.

Michel Oddou : qui est compétent concernant un véhicule ventouse : la gendarmerie n'est pas compétente et la Police Municipale ne peut l'enlever car il n'existe pas de fourrière sur la commune. Des recherches sont à faire sur ce plan là.

Christian Aubert : depuis la mise en place de la nouvelle municipalité, 13 véhicules ont été enlevés, suite à une procédure à suivre. Ces véhicules sont stockés à la station d'épuration pendant un an, et la commune a la possibilité de les faire détruire ensuite, un garagiste est homologué sur Veynes pour faire le nécessaire. Il n'y a plus de voitures ventouses sur Veynes.

Christian Aubert : on connaît les identités de tous les propriétaires de véhicules concernés mais une procédure particulière est à suivre.

Françoise Toiron : je rejoins les inquiétudes de mes camarades sur cette participation. Les gens sont déjà très suspicieux par rapport à ce qui se passe autour d'eux et ce dispositif crée de la suspicion supplémentaire.

Marie-Christine Mouraret : on encourage ce coté suspicieux des gens, ce côté méfiant.

Gendarmerie: l'objectif est de rechercher les informations en cas d'évènement qui se produirait.

René Moreau: ma réflexion est partie d'un besoin exprimé par les habitants du Clôt d'Oriol et l'objectif est de proposer un dispositif encadré pour un quartier qui le souhaitera. Ne sera pas référent celui qui présenterait aux gendarmes un comportement excessif. Ce qui peut se faire aujourd'hui dans un quartier, à l'heure actuelle, se ferait sans aucun contrôle. L'instauration de ce dispositif dans le quartier ne sera pas à l'initiative de l'élu mais du quartier qui se sent en insécurité à un moment donné.

Gendarmerie : on propose une réunion publique dans le quartier ciblé et ce n'est qu'à l'issue de cette réunion, s'il reçoit l'approbation des habitants, qu'il est décidé de mettre en place ce dispositif.

René Moreau : je vais développer ce dossier et j'irai jusqu'à la convention à passer avec la préfecture et la gendarmerie. Le Conseil Municipal sera sollicité pour autoriser le maire à signer la convention, puis le quartier ayant manifesté le besoin sera rencontré et on verra si ce quartier

confirme sa volonté de s'inscrire dans ce type de dispositif.

La présentation du dispositif « participation citoyenne » terminée, le Maire donne la parole à Bernadette Saudemont.

### ***TRANSFERT DU PLU À LA CCBD***

Bernadette Saudemont rappelle les dispositions de la loi ALUR, qui prévoient le transfert automatique du PLU à l'EPCI en mars 2017. Les communes peuvent s'opposer au transfert automatique sous double condition (les communes doivent représenter 25% des communes membres, représentant au moins 20 % de la population) ; il conviendra de délibérer entre janvier et mars 2017. La plupart des communes de la CCBD serait opposée à ce transfert automatique. Il faut de toutes façons attendre janvier 2017 pour délibérer efficacement.

De plus, le périmètre de la communauté de communes aura sans doute évolué et les règles de majorité seront donc différentes.

René Moreau : l'objectif de la prise de parole de Bernadette Saudemont est de rendre publique la position de la commune de Veynes à ce sujet. A mon avis, le PLU est un outil qui doit rester communal, car c'est un réel outil de développement et d'aménagement du territoire.

### ***PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE***

Le Maire apporte quelques informations au Conseil municipal :

- Impôts locaux : il aura pu être constaté une baisse de la taxe d'habitation, de l'ordre de 2,9 %, liée essentiellement à une baisse du taux de l'intercommunalité, suite à l'adhésion du Dévoluy à la communauté de communes.
- Redevance / taxe Ordures Ménagères : le Préfet tient sa position et il va falloir prendre une décision au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 ; il est évident que les intérêts de tous seront recherchés, y compris des veynois. Il n'est pas question d'imposer une variation trop importante aux usagers de Veynes. Certes, on ne sera pas à l'euro près pour tout le monde, mais il faut limiter les effets d'un passage à la redevance dans un sens comme dans l'autre.
- Commerce : la commune a pris en location un local commercial dès juillet 2015 . A ce jour, ce local est loué pour moitié à une jeune commerçante qui tenait un commerce à Veynes comme salariée, qui cherchait un local dans un délai court et il a été impossible de trouver un privé dans les temps, elle paie 50 % du loyer. L'autre moitié sera probablement loué à une activité complémentaire, actuellement exercée dans un local vétuste. Cette grande vitrine sera donc animée de nouveau.
- Illuminations et décorations des vitrines : vous avez pu constater une augmentation des illuminations de la ville, une animation des vitrines habituellement fermées : je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont décoré ces vitrines, aux propriétaires qui ont donné accès aux vitrines, ainsi qu'au personnel communal, notamment pour les illuminations. A priori, ces nouvelles dispositions rencontrent une grande satisfaction des veynois.
- Voirie : demain, j'ai une importante réunion avec le Conseil Général pour examiner la réalisation de la fin de la RD 994, jusqu'à l'entrée dans l'agglomération, et évoquer avec eux l'ensemble de la route de gap et de l'avenue Cdt Dumont.  
Michel Gaignaire : vous n'oubliez pas le Bd Gambetta non plus ?  
René Moreau : ce dossier a été repris, on diffère l'avenue du 8 mai car nous avons un projet en parallèle, mais le Bd Gambetta sera réalisé le plus tôt possible.
- Réaménagement du plan d'eau : le bureau d'études a été retenu pour travailler sur le plan d'eau, ses accès et le parcours sportif.

- CCBD : il faut travailler sur un élargissement de la communauté de communes. Ma conviction est que le périmètre doit être proposé par les élus, et ne pas attendre la décision du Préfet. A ce jour, l'obligation est de créer une intercommunalité de 20 000 habitants mais, compte tenu de nos spécificités, la barre devrait baisser à 10 ou 12 000 habitants.
- Dénomination du jardin public Nelson Mandela : la cérémonie a eu lieu le 16 décembre dernier, ainsi que la dénomination de l'allée Paul Dominique Brun : le Préfet était présent et ont suivi les visites de Fibralp et de CGR. Le Préfet a été surpris du niveau de compétences de ces entreprises et des exportations qu'elles réalisent.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

### ***APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU***

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 23 octobre 2014**.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour. En l'absence de Fabienne DARINI, il présente les délibérations relevant de la commission dont a la charge Mme DARINI.

### ***COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME***

#### ***Actualisation de la demande de subvention pour l'acquisition de liseuses***

Monsieur MOREAU rappelle aux conseillers municipaux qu'une demande de subvention avait été présentée à la DRAC pour l'acquisition de six liseuses. Il est nécessaire d'actualiser cette demande de subvention dans la mesure où le projet d'équipement a évolué : il s'agit dorénavant d'acquérir 2 tablettes numériques et 4 liseuses, équipement plus complet susceptible de répondre à la demande des usagers de la bibliothèque.

Le coût de cet équipement se porte à 1500 € HT et la DRAC est sollicitée à hauteur de 80 %.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Taxe de séjour 2015***

Monsieur MOREAU rappelle que la commune applique une taxe de séjour au réel depuis 2012 et propose de modifier les tarifs de la taxe de séjour pour 2015. Il est proposé d'augmenter chaque tarif de 5 centimes, à l'exception du tarif pour les campings 1 et 2 étoiles, car ce tarif est fixé au niveau national.

Une discussion a eu lieu avec la Roche des Arnauds pour harmoniser les tarifs, mais cela ne peut se faire du jour au lendemain dans la mesure où les tarifs pratiqués par la Roche des Arnauds sont bien plus élevés.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Attribution de subventions***

Monsieur MOREAU rappelle qu'une subvention a été attribuée à l'ABV pour l'organisation de la trilogie bouliste ; or, cette manifestation a été organisée par l'Office Municipal des Sports. Il est donc proposé d'annuler la subvention attribuée à l'ABV pour la verser à l'OMS. Par ailleurs, l'OMS a organisé les feux de la St Jean, manifestation pour laquelle l'association demande une subvention. Il est donc proposé de lui attribuer une subvention de 450 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité, abstention de Monsieur Artigues.*

### ***COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE***

Le Maire présente la délibération, en l'absence de Marc VENTRE.

***Délégation au Maire de l'exercice du droit de préemption sur les fonds commerciaux et artisanaux***

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a, par délibération du 25 septembre dernier, instauré le droit de préemption dit « commercial » sur deux périmètres définis.

Il propose au conseillers municipaux de lui déléguer, au même titre que le droit de préemption urbain, une délégation lui permettant d'exercer ce droit de préemption, et ce dans un souci d'efficacité et de simplification administrative.

Marie-Christine Mouraret : j'imagine que l'idée est de ne pas passer à coté d'une opportunité. Est il possible de limiter la délégation à la condition que l'acquisition corresponde à l'avis des domaines ?

René Moreau: le délai ne peut être respecté pour exercer le droit de préemption si l'on doit saisir France Domaines. L'idée n'est que d'éviter les transformations pour une destination autre que commerciale ou artisanale du fonds.

*La délibération est adoptée à l'unanimité, abstention de C Marseille, F Toiron, M Gaignaire, MC Mouraret et F Gatounes.*

***COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, AFFAIRES SOCIALES, SÉNIORS, PERSONNES HANDICAPÉES ET JUMELAGE***

Monsieur le Maire donne à présent la parole à Jacqueline MARCELLIN, adjointe en charge des affaires scolaires.

***Désignation des représentants de la commune aux Conseil d'administration du Collège François Mitterrand et du LEP Pierre Mendès France***

Madame MARCELLIN rappelle que le Conseil municipal avait, par délibération du 18 avril 2014, désigné différents élus pour représenter la commune aux Conseils d'Administration du collège et du lycée.

Or, un décret d'octobre 2014 vient modifier la composition des conseils d'administration des établissements scolaires et prévoit désormais un délégué titulaire et un délégué suppléant seulement pour représenter la commune dans ces conseils.

Ainsi, il est proposé, pour le CA du collège François Mitterrand, de désigner :

- titulaire : Jacqueline MARCELLIN
- suppléant : Frédéric DUMONT

*La délibération est adoptée à l'unanimité, abstention de MC Mouraret et F Gatounes.*

Concernant le CA du LEP Pierre Mendès France, il est proposé de désigner :

- titulaire : Bernadette SAUDEMONT
- suppléant : Jean-Paul ARTIGUES

*La délibération est adoptée à l'unanimité, abstention de MC Mouraret et F Gatounes.*

***Tarifs de cantine scolaire 2015***

Madame MARCELLIN rappelle le principe d'appliquer aux familles non veynoises, dont la commune de résidence accepte de contribuer financièrement au déficit supporté par la commune de Veynes et lié au service de restauration scolaire, les mêmes tarifs de cantine que ceux appliqués aux familles veynoises. Suite à la décision des communes concernées de participer, ou non, à ce déficit, il convient d'actualiser les tarifs.

De plus, il est proposé de modifier les tarifs pour 2015.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **COMMISSION URBANISME TRAVAUX CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT**

Le Maire donne la parole à Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme.

### ***Opération Façades / Toitures / Vitrites***

Madame SAUDEMONT rappelle l'opération Façades / Toitures / Vitrites et propose l'attribution d'une subvention à deux pétitionnaires répondant aux critères définis :

- Dominique ARNAUD : vitrine : 662,50 €
- Jean-Claude JULIEN : toiture : 1 449 €

Jean- Paul Artigues précise que la subvention est versée et la moitié est récupérée à la Région.

Michel Gaignaire : la Région a -t-elle maintenu ses critères ?

René Moreau : on n'a pas reçu ce type d'information de la région mais on vérifie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité, C Aubert ne participant pas à la délibération.*

### ***Coupe affouagère 2015***

Madame SAUDEMONT rappelle le projet d'une coupe de bois sur des parcelles communales, définies en collaboration avec l'Office National des Forêts. Il convient de fixer les conditions de cette coupe de bois et de désigner les trois responsables de cette coupe.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Intégration d'une voie du lieu-dit Barelle dans le domaine public communal***

Madame SAUDEMONT indique aux conseillers municipaux que des parcelles, appartenant à un propriétaire privé, permettent, dans le quartier Barelle, de desservir plusieurs autres terrains, supportant des habitations. Compte tenu de l'intérêt de ces parcelles assurant l'accès aux riverains, il convient de transférer la propriété de celles-ci et de les intégrer dans le domaine public communal.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION**

Le maire donne la parole à Jean-Paul ARTIGUES, Adjoint aux Finances.

### ***Tarifs publics 2015 des services municipaux***

Monsieur ARTIGUES propose les tarifs publics 2015 des services municipaux.

René Moreau : concernant les droits de place, pourquoi une baisse ? J'ai été saisi par les commerçants dès mon arrivée et on a comparé aux autres communes. Le souhait de la commune est de proposer des tarifs cohérents par rapport à ce qui se pratique dans les autres communes. Gap a des prix légèrement inférieurs à Veynes, alors que le chaland est bien différent et l'intérêt du marché est bien autre sur Gap qu'à Veynes. Ces tarifs restent supérieurs à ceux de Laragne.

Marie-Christine Mouraret : s'agissant des droits de place : tous les autres tarifs, à destination des familles, augmentent et on baisse les tarifs des commerçants. Ce n'est pas la première fois que les commerçants font ce chantage de ne plus venir à Veynes. Ce n'est pas un bon signe par rapport aux familles auxquelles on augmente le tarif de cantine, les droits de place sont déjà des tarifs qui n'augmentent pas depuis plusieurs années.

Pour le cinéma, ce n'était peut être pas la peine de toucher aux tarifs avant la fermeture du cinéma.

Jean-Paul Artigues : on a au moins 8 mois d'activités aux Variétés et on compte maintenir une activité ensuite.

Marie-Christine Mouraret : justement, les tarifs n'ont pas à être augmentés au vu des conditions de projection que l'on proposera, je ne sais pas si c'est un bon signal d'augmenter, même d'1 euro.

Jean-Paul Artigues : Il faudra aussi se poser la question du maintien de séances pour un nombre minimum de spectateurs.

Marie-Christine Mouraret : On réfléchit à toutes ces questions en commission du cinéma et on cherche des solutions.

René Moreau : La prochaine fois, les tarifs proposés par la commission Finances seront transmis à la commission ciné / culture pour avis.

René Moreau : sur les utilisations du gymnase du LEP, on s'est rendu compte que la commune était fortement sollicitée pour mettre à disposition cet équipement au bénéfice de grand nombre d'associations. Je rappelle aussi que la commune met un agent à disposition pour l'entretien courant des locaux. Le LEP a alerté la commune sur le fait que les manifestations exceptionnelles du week-end étaient trop nombreuses et il a été demandé à la commune de contribuer financièrement pour ces utilisations. Un contingent d'heures est arrêté à 239 heures par an, payé par la commune à hauteur de 14 €/heure. Au-delà, et notamment pour les associations extérieures, un tarif, proposé ce soir, sera appliqué pour ce type de manifestations.

Franck Gatounes : je pensais que l'utilisation était gratuite du fait que l'entretien était supporté par la commune.

René Moreau: oui, mais il n'y avait rien de défini dans la convention et il a été difficile de négocier avec le LEP : il aurait été impossible de maintenir les manifestations exceptionnelles le week-end sans la participation de la commune. Nous sommes dans l'attente de la convention qui devra stipuler la gratuité d'utilisation pour tous les entraînements (y compris week end) et les utilisations la semaine. La commune ne participera financièrement que pour les utilisations exceptionnelles le week-end (hors entraînements).

Franck Gatounes : ce point n'a pas été évoqué en commission Finances.

René Moreau: la commission Finances a eu lieu avant le CA du LEP, on ne disposait pas de ces éléments.

Jean-Paul Artigues : un forfait nettoyage (pour les salles des variétés et des arcades) est mis en place pour inciter les utilisateurs de salles à opter en amont pour le nettoyage. Concernant l'accès des PMR à la piscine, on verra si un tarif particulier doit être voté plus tard pour les PMR, si nécessité et si d'autres collectivités le font.

Marie-Christine Mouraret : pour certains tarifs comme les locations de salles, le cinéma, etc... il faudrait peut-être soumettre les propositions à la commission culture ou sports.

René Moreau: j'y suis tout à fait favorable et ce sera généralisé à toutes les commissions qui pourraient être concernées.

*Les tarifs publics 2015 sont adoptés à l'unanimité.*

### ***Tarifs 2015 de l'eau et assainissement***

Monsieur ARTIGUES propose à présent les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2015 : il propose une augmentation de 1 % des tarifs pour le matériel et une hausse de 2 % des tarifs de l'eau et de l'assainissement par rapport à l'année précédente.



Michel Gaignaire : vous parlez d'une commission de l'eau dans le texte de la délibération. Quand s'est elle réunie ?

Jean-Paul Artigues : c'est une erreur, la commission de l'eau n'existe pas.

Franck Gatounes : il était dit en commission qu'il fallait vérifier que l'augmentation soit conforme aux exigences de l'agence de l'eau.

Jean-Paul Artigues : cela a été fait, et les tarifs correspondent bien à ces exigences.

Marie-Christine Mouraret : des communes, gérant directement l'eau, travaillent pour supprimer les abonnements et instaurent des tarifs de consommation progressifs en fonction des volumes de consommations.

René Moreau: l'abonnement prend en compte des coûts fixes de la régie.

Marie-Christine Mouraret : oui mais cela peut être pris en compte dans le tarif de la consommation.

René Moreau : on a déjà des différences tarifaires en fonction des volumes de consommation.

Franck Gatounes : il faut peut être essayer d'aller plus loin et le mettre en réflexion.

René Moreau : un bilan sur le coût du service sera fait et sera présenté en commission et vous pourrez faire vos propositions concernant les tarifs lors de cette commission.

Michel Gaignaire : je m'abstiendrai sur cette délibération du fait de l'absence de commission compétente en matière d'eau et d'assainissement.

René Moreau : la commission pourrait se tenir dans le cadre de la commission urbanisme / travaux, qui dépend de Christian Aubert, adjoint en charge de ces domaines.

*Les tarifs publics 2015 de l'eau et de l'assainissement sont adoptés à l'unanimité, abstention de C Marseille, M Gaignaire, MC Mouraret et F Gatounes.*

### ***Locations permanentes 2015***

Monsieur ARTIGUES présente une délibération fixant le montant de la redevance applicable, pour 2015, à des privés au titre de l'utilisation de terrains relevant du domaine privé de la commune.

Jean-Paul Artigues : il sera fait un écrit signé des deux parties en cours d'année 2015.

René Moreau : je propose qu'à l'avenir, les personnes qui entretiennent les terrains ainsi mis à disposition se voient attribuée une gratuité et que le tarif soit augmenté pour ceux qui n'entretiennent pas.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Fixation des tarifs 2015 applicable à la vente de chaleur***

Monsieur ARTIGUES présente les tarifs 2015 applicables pour la vente de chaleur, par le réseau de chaleur bois géré par la régie municipale. Il est proposé de reconduire les mêmes tarifs.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Fixation de la participation applicable à Furmeyer pour la prise en charge de ses effluents***

Monsieur ARTIGUES rappelle que la commune de Furmeyer a recours au service de la régie d'assainissement, à la fois pour la prise en charge des effluents des Savoyons dans le réseau

d'assainissement collectif de la commune, et pour la vidange de la fosse sceptique du village. Il est proposé de fixer la participation financière de la commune de Furmeyer, pour 2015, à 3200 € HT pour la prise en charge des effluents des Savoyons, et à 72 €/m3 pour la vidange de la fosse sceptique.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Attribution d'une subvention exceptionnelle au CCAS***

Monsieur MOREAU rappelle la nécessité d'apporter un soutien financier complémentaire, et exceptionnel, au CCAS de Veynes. Il est proposé d'attribuer une subvention de 170 000 €.

René Moreau : des dépenses prévisibles n'ont pas été inscrites au budget du CCAS.

Hier, au CA du CCAS, la trésorière indique que le CCAS serait en cessation de paiement si c'était une entreprise.

Cette question de 170 000 € n'est pas une lubie du maire, le CCAS ne paie pas ses factures depuis 1 mois et demi.

Les mêmes dépenses seront à prévoir sur les années suivantes si les bâtiments ne sont pas utilisés (environ 150 000 € chaque année en supplément par rapport à la subvention de 117 000 €).

A l'heure actuelle, pour la RAC, nous n'avons pas de solutions immédiates. Selon IT 05, il est obligatoire de revoir les usages du bâtiment dans sa globalité, et non par tranche. Un programmiste devra être missionné pour aider la commune sur le projet dans son ensemble.

Le centre social ne sera pas hébergé dans des délais très courts. Le projet de résidences pour personnes âgées est creusé et il faut que le projet porte sur l'ensemble. Je suis dans l'attente d'un rendez-vous avec l'OPH 05 à ce propos. Je rappelle que n'est pas constaté de déficit lié aux activités d'aide-ménagères et de cuisine.

Franck Gatounes : concernant l'utilisation de la RAC, il faudra des travaux avant utilisation mais la commune n'est pas propriétaire. L'OPH ne doit il pas lui mener ces travaux, propriétaire du bâtiment?

René Moreau: le CCAS est locataire et un rendez-vous est prévu avec l'OPH 05, propriétaire, pour obtenir le maximum de leur part. Je vais demander d'avoir la maîtrise du choix du programmiste et de travailler en direct avec lui. L'avenant de prolongation n'est pas signé à ce jour, j'attends l'issue de la négociation. Pour rappel, le CCAS est coincé aussi par les emprunts liés à la cuisine jusqu'en 2028 environ.

Franck Gatounes : n'y-a-t-il pas possibilité de n'utiliser le bâtiment qu'en partie ? Aujourd'hui, tout n'est pas utilisé.

René Moreau : je vais négocier certaines choses avec l'OPH 05. Avant toute décision, je m'engage à ce que le CCAS soit prévenu. Le Conseil municipal sera informé et une discussion pourra s'engager en Conseil municipal.

*La délibération est adoptée à l'unanimité, abstention de C Marseille, F Toiron, M Gaignaire, MC Mouraret et F Gatounes.*

#### ***Décisions modificatives des budgets de la commune***

##### ***DM n°4 du budget principal***

Monsieur ARTIGUES présente la décision modificative : il s'agit d'une DM concernant les opérations d'ordre en section d'investissement et d'une DM sur la section de fonctionnement, notamment pour y intégrer la subvention exceptionnelle attribuée au CCAS et pour intégrer quelques recettes complémentaires.

*La décision modificative n°4 du budget principal est adoptée à l'unanimité, abstention de MC Mouraret et F Gatounes.*

### ***DM n° 3 du budget de l'assainissement***

Monsieur ARTIGUES présente la DM : il s'agit principalement de régulariser des amortissements.

*La décision modificative n°3 du budget de l'assainissement est adoptée à l'unanimité.*

### ***DM n°2 du budget réseau de chaleur***

Monsieur ARTIGUES présente la DM : il s'agit, d'une part, d'opérations d'ordre sur la section d'investissement, mais aussi d'opérations budgétaires en fonctionnement pour permettre le remboursement d'un trop-perçu auprès de certains usagers et de régularisations d'amortissements sur la section d'investissement.

*La décision modificative n° 2 du budget du réseau de chaleur est adoptée à l'unanimité.*

### ***DM n° 2 du cinéma***

Monsieur ARTIGUES présente la DM : il s'agit également de régulariser les amortissements de ce budget.

*La décision modificative n° 2 du budget du cinéma est adoptée à l'unanimité.*

### ***Demande de subventions au titre de la DETR 2015***

Monsieur ARTIGUES indique que le Préfet a transmis sa circulaire relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2015.

Il est proposé de présenter les 4 dossiers de demande de subventions suivants au titre de la DETR :

- Aménagement de locaux périscolaires à St Marcellin ;
- Création d'une médiathèque / salle de spectacles – 1ère tranche ;
- Mur de soutènement de la chapelle de St Marcellin
- Réfection de la canalisation de la Sigouste et création d'un nouveau réservoir

Franck Gatounes : le montant de la médiathèque figurant dans cette demande de subvention est différent par rapport à celui présenté à la CCBD cette semaine... et pourquoi 2 tranches de DETR ?

René Moreau : dans les demandes de subventions, on a tout intégré, y compris suite aux surprises techniques, et l'intégralité des options, notamment en matière de scénographie, d'où un montant différent, étant entendu qu'il a été demandé au maître d'oeuvre de rester dans l'enveloppe initiale.

Concernant les tranches, il s'agit de tranches financières.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Révision du loyer applicable au restaurant l'Ilôt***

Monsieur ARTIGUES présente la délibération : il rappelle que la commune et le gérant du bâtiment de restauration du plan d'eau sont liés par un bail commercial. Ce document prévoit le versement d'un loyer à la commune fixé à 10 % du chiffres d'affaires de l'exploitant, avec application d'un loyer plancher. A la demande du gérant, et compte tenu de la nature de son activité et de l'état du bâtiment loué, il est proposé d'instaurer un loyer plafond, fixé à 12 000 € par an, pour les années 2013 et 2014, puis révisable à compter de 2015.

René Moreau : Une fois levés les problèmes liés à la zone rouge, la commune a un projet pour ce bâtiment, d'un local aux normes et adapté à l'activité de restauration proposée. Je souhaite conserver cet exploitant sur le site du plan d'eau.

Marie-Christine Mouraret : le fait de revenir en arrière sur 2013 alors qu'une municipalité précédente était en place m'interpelle. De plus, on remet fortement en cause l'économie de ce bail avec un plafond à 12 000 €, il s'agit d'une modification importante. Il y a déjà eu beaucoup de débats sur ce bail, les exploitants tentent de faire baisser le loyer en menaçant de cesser l'activité. Pourquoi 12000 € et pas un autre montant ?

René Moreau : il existe un plancher, il est normal de donner un plafond. Après négociation avec l'exploitant, un accord a été trouvé sur la somme de 12000 €. On va avoir en commission urbanisme la rénovation complète du plan d'eau, avec l'élaboration d'un nouveau bâtiment pour ce restaurant, une nouvelle négociation s'engagera alors avec l'exploitant.

*La délibération est adoptée à la majorité, C Marseille, M Gaignaire, MC Mouraret et F Gatounes votant CONTRE.*

***Accessibilité des ERP : partenariat avec le Centre de Gestion***

Monsieur ARTIGUES rappelle l'obligation de la collectivité de travailler sur l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public et la nécessité de respecter le calendrier fixé. Le Centre de gestion de la FPT 05 propose d'accompagner les communes pour la réalisation du diagnostic des bâtiments, ainsi que pour le suivi de la procédure et la préconisation de travaux. Il est proposé d'avoir recours aux services du CDG pour cette mission d'accessibilité des ERP et d'autoriser le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

Franck Gatounes : par rapport à l'accessibilité des locaux, sous l'ancienne mandature, une étude avait été faite.

Christian Aubert : non, on en avait effectivement parlé, mais aucune étude concernant l'accessibilité des ERP n'a été faite avant.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Autorisation de mandatement du ¼ des dépenses d'investissement du budget principal***

Monsieur ARTIGUES rappelle la nécessité d'autoriser le Maire de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015, dans la limite du ¼ des dépenses d'investissements 2014 et affectées aux opérations mentionnées dans la délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Autorisation de mandatement du ¼ des dépenses d'investissement du budget de l'eau***

Monsieur ARTIGUES rappelle la nécessité d'autoriser le Maire de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015, dans la limite du ¼ des dépenses d'investissements 2014 et affectées aux opérations mentionnées dans la délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Autorisation de mandatement du ¼ des dépenses d'investissement du budget de l'assainissement***

Monsieur ARTIGUES rappelle la nécessité d'autoriser le Maire de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015, dans la limite du ¼ des dépenses d'investissements 2014 et affectées aux opérations mentionnées dans la délibération.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Versement d'acomptes de subventions aux associations***

Monsieur ARTIGUES propose de permettre le versement d'acomptes de subventions en 2015, dans l'attente de la délibération d'attribution des subventions aux associations, au bénéfice de certaines associations, notamment celles ayant du personnel. Le montant de l'acompte correspond à la moitié de la subvention de fonctionnement allouée en 2014.

Marie-Christine Mouraret : le Festicorso a du personnel ? Pourquoi verser un acompte de subvention à Festicorso alors que d'autres associations n'en ont pas ? Pour quelle raison cette association a-t-elle une subvention d'avance ? Cette dernière n'a pas plus de besoins urgents que d'autres associations du territoire.

René Moreau : les subventions seront attribuées, au mieux, fin mars. Festicorso a besoin de réserver dès maintenant un certain nombre des prestataires et a besoin de l'engagement de départ de la commune.

Marie-Christine Mouraret : d'autres associations sont dans la même situation et ont autant de besoins que Festicorso.

Jean-Paul Artigues : je n'ai pas entendu dire qu'il y a eu cette demande d'autres associations.

Marie-Christine Mouraret : on ouvre la porte à une association en particulier et d'autres associations s'engouffreront sûrement dans cette souplesse / possibilité.

René Moreau : Festicorso nous a fait savoir que ce besoin existait chez eux, aucune autre association ne nous en a fait la demande. Toutes les demandes seraient examinées avec la même lecture.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Transformation d'un poste d'Agent Spécialisé des écoles Maternelles de 1ère classe en Agent Spécialisé des écoles Maternelles principal de 2ème classe***

Monsieur ARTIGUES propose de transformer ce poste au 1er janvier 2015.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Transformation du poste de Gardien de police municipale en Brigadier de police municipale***

Monsieur ARTIGUES propose de transformer ce poste à compter du 1er janvier 2015.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

***Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité***

Monsieur ARTIGUES rappelle que cette délibération avait fait l'objet d'une première présentation en septembre 2014. Il s'agit d'une délibération de principe permettant à la collectivité de recruter des agents contractuels, tout en se conformant à l'article 3 de la loi 84-53, modifié par la loi 2012-347 du 12 mars 2012.

*La délibération est adoptée à l'unanimité, abstention de MC Mouraret et F Gatounes.*

***Motion contre la sortie de Veynes du Réseau d'Education Prioritaire***

Un texte de motion est proposé par Marie-Christine Mouraret et Franck Gatounes.

René Moreau propose un texte de motion différent.

Les deux textes sont proposés aux conseillers municipaux.

Marie-Christine Mouraret trouve que le texte proposé par le Maire ne va pas assez loin ; effectivement, la députée indique que la sortie se fait sur 3 ans, le DASEN ne tient pas le même discours, il faut exprimer un clair refus de ce déclassement.

René Moreau : je cherche à avoir des éléments de réponse des responsables mais le refus et la lutte ne sont pas dans mon vocabulaire.

Joël Bourbousse : il faut être solidaire vis à vis des territoires plus pauvres que nous, Veynes ne mérite pas d'être classée ZEP.

Marie-Christine Mouraret : ce n'est pas une question de solidarité, il s'agit de choix et l'éducation doit être une priorité car les enfants sont l'avenir de notre pays. Il faut répondre aux besoins des enfants de notre territoire.

René Moreau : si on compare Veynes et Laragne, on se demande pourquoi on a sorti Veynes du Réseau d'éducation prioritaire et intégré Laragne. Quels sont les conséquences et les moyens de substitution qui seront proposés ?

Jacqueline Marcellin : dans les compensations, il a été dit qu'on favoriserait les enseignants qui souhaiteraient bénéficier de mutations.

Mme Dalbera : avez-vous l'intention de contacter les autres communes concernées par une sortie du réseau d'éducation ?

René Moreau : je n'ai pas été contacté par d'autres communes également concernées. En revanche, j'ai été contacté par la Faurie et Aspres sur Buëch. Je verrai ensuite pour éventuellement mener une démarche collective avec les communes également sorties du Réseau d'éducation prioritaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.